Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication: 13/07/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Chet du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2012-7-4-5 Séance du vendredi 6 juillet 2012

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJETS D'ACTIONS MIS EN OEUVRE PAR TROIS COLLÈGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- la délibération n° CG-2011-5-4-3 du Conseil Général du 8 décembre 2011 fixant le budget départemental consacré notamment à la politique insertion jeunes pour l'année 2012,
- le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires des subventions d'un montant total de 4 295 € pour les projets présentés par trois collèges, soit :
 - 595 € au collège ST EXUPERY de MULHOUSE,
 - 2 100 € au collège NATHAN KATZ de BURNHAUPT-LE-HAUT,
 - 1 600 € au collège DOLTO de SIERENTZ.
- Autorise le versement de ces subventions aux bénéficiaires,
- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 4 295 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 06 JUILLET 2012

Fonds d'intervention Préven. des Violences Scolaires PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FVS04343	COLLEGE BURNHAUPT LE HAUT - NATHAN KATZ Médiation par les pairs	2 100,00
FVS04342	COLLEGE MULHOUSE - SAINT EXUPERY Médiation par les pairs : journée de rencontre inter-établissements	595,00
FVS04344	COLLEGE SIERENTZ - FRANCOISE DOLTO Formation des élèves et des adultes référents pour la médiation des pairs	1 600,00

Total 4 295,00